




**SAUVER LE
MONTAIGR ROUGE**



« ...car le livre de la Nature est unique et indivisible ! »

Discours de Benoît XVI - Rencontre avec les Autorités politiques et civiles
et avec le Corps diplomatique, 26 septembre 2009

Notre argumentaire

pour sauver le Montoir Rouge

| | |
|---|----|
| pas de site industriel !..... | 2 |
| une exception N A T U R E dans le Drouais..... | 3 |
| une fois de plus..... | 4 |
| une zone humide qui capte le carbone et qui communique avec la nappe phréatique.... | 5 |
| c'est toujours une ZNIEFF | 7 |
| il y a des oiseaux vulnérables..... | 8 |
| pour le Martin-pêcheur d'Europe caractéristique d'une Zone NATURA 2 000..... | 9 |
| un abri pour de nombreux animaux protégés | 10 |
| 23 espèces de flore caractérisent la zone humide..... | 11 |
| les forêts spontanées sont rares..... | 13 |
| une obligation de respecter la législation..... | 15 |

Compléments au dossier

Tourisme, Histoire, Flore et Faune sauvage sur le site, Biodiversité ... P 18 et suivantes

Sauver le Montoir Rouge, pas de site industriel !

Le Pays Drouais est un plateau agricole où coulent trois rivières : l'Eure, l'Avre et principalement la Blaise qui traverse l'Agglomération du Sud-Ouest au Nord-Est.

Le long de la Blaise il y a de jolis villages dont certains sont classés. La Blaise est une rivière à truites, de première catégorie. Cet environnement est propice aux promenades.

Sur le site du Montoir Rouge tout projet industriel est impossible.

De multiples règlements sont en place pour l'interdire.

Ce terrain, resté en friche depuis plus de 20 ans abrite maintenant une faune et une flore exceptionnelles.



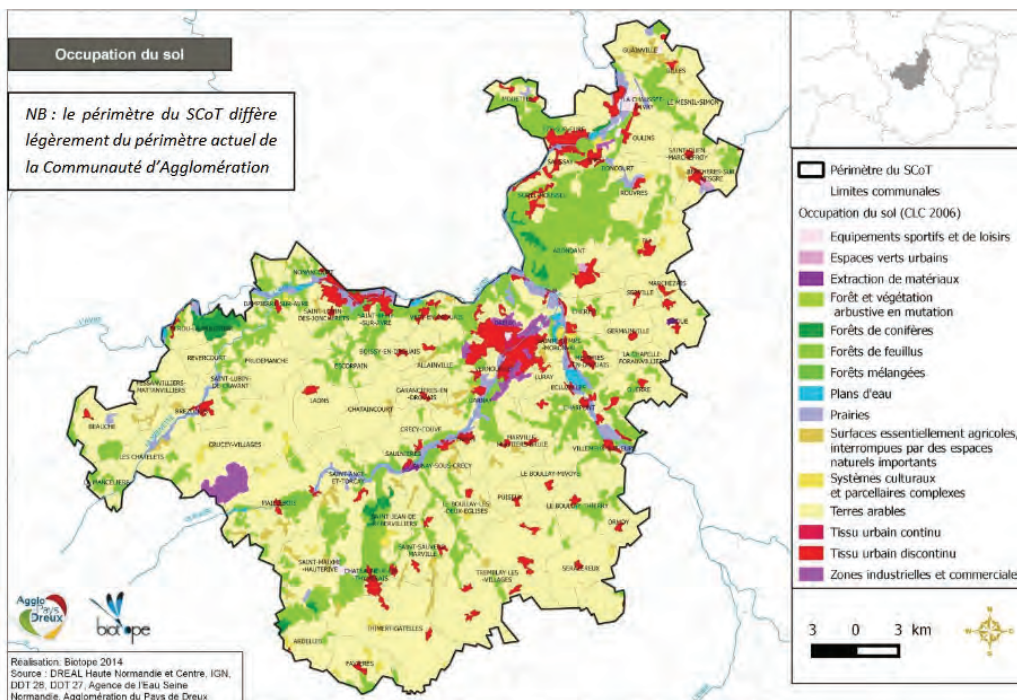
Nous allons vous démontrer l'intérêt de conserver **ce terrain sensible remarquable, en espace naturel** car il est :

- dans une zone où 23 espèces végétales caractérisent la zone comme humide
- en grande partie boisé
- en bordure de Blaise
- en bordure du **GR 351**
- proche de bâtiments classés
- dans une zone **SPR** (Sites Patrimoniaux Remarquables) anciennement AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
- en partie dans une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)
- un refuge pour 31 espèces d'oiseaux protégés
- un refuge pour au moins 23 espèces d'autres animaux protégés
- un habitat pour le Martin-pêcheur d'Europe caractéristique des zones Natura 2000
- un habitat pour des végétaux rares dont la Grande Prèle - espèce déterminante de ZNIEFF..

Sauver le Montoir Rouge, une exception N A T U R E dans le Drouais

Le Pays Drouais est majoritairement agricole avec des cultures dites traditionnelles, très peu de cultures labellisées BIO. Donc des cultures qui contribuent massivement à la pollution des sols et de l'eau en raison des intrants chimiques déversés depuis des dizaines d'années.

| | Drouais | Département |
|-------------------------|---------|-------------|
| Territoires artificiels | 7 % | 8% |
| Territoires agricoles | 72 % | 75% |
| Forêt | 16 % | |
| Terrain naturel | 2 % | 17% |
| Non cadastré | 3 % | |



1 carte

Sur le site « Les espaces naturels sensibles en Eure-et-Loir »² nous trouvons mention de **95 espaces naturels remarquables dans le département.**

Mais dans le Drouais il n'y a qu'un seul espace naturel sensible : l'Espace Naturel de Mézières-Écluzelles.

La surface du Pays Drouais représentant environ le 6^{ème} du Département, en respectant la proportion il devrait y avoir 15 espaces naturels !!!

Le plan d'eau de Mézières-en-Drouais, comme « espace naturel » est en fait un reliquat d'une ancienne carrière et se présente comme une tentative de retrouver un espace naturel. C'est néanmoins un but de promenade grandement apprécié des habitants des environs.

Au regard du Département, le Pays Drouais accuse un grave déficit en nombre d'espaces naturels !

¹ Carte source DREAL Haute Normandie et Centre

² <https://www.cen-centrevaldeloire.org/du-local-au-regional/accompagner-les-politiques-biodiversite/13-les-espaces-naturels-sensibles>

Sauver le Montoir Rouge, une fois de plus...

Le site du Montoir Rouge à Saulnières est un terrain de 14 hectares.

A l'origine une petite colline, **qui n'a été exploitée en carrière que de 1990 à 1998 et seulement sur 4,5 hectares.**

Depuis, tous les essais d'y recréer une industrialisation comme une nouvelle carrière à silex³ ou un stockage de déchets inertes se sont soldés par des refus des tribunaux ou de la Préfecture.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2020 qui précise pourquoi la demande d'enregistrement aurait dû passer en enquête publique :

« **CONSIDÉRANT** que le projet consiste notamment en le stockage de déchets inertes dans une zone susceptible d'avoir un impact sur les eaux souterraines et impliquant la destruction d'habitats d'espèces protégées ;

CONSIDÉRANT que le site d'implantation du projet présente une sensibilité particulière au regard des zonages qui concernent notamment : les monuments historiques, les zones définies par l'arrêté du 24/06/2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides ;... »

Aujourd'hui une saulaie s'est développée sur la zone la plus humide en fond de vallée de la Blaise dans les anciens plans d'eau.







Trois étangs sont repérables sur la vue aérienne, les autres sont masqués par le couvert boisé.

Ces plans d'eau servent de refuges aux insectes et amphibiens de toute sorte.

Du Montoir Rouge d'origine, il reste au centre du terrain, un promontoire, avec de beaux chênes centenaires

Le tout est en déclivité d'une dizaine de mètres et en communication avec la nappe phréatique.



| | | | |
|---|--|---|--|
|  | Saulaie et zones boisées humides |  | Contour approximatif des 4 hectares d'exploitation de l'ancienne carrière CF schéma Départemental. |
|  | Chênaie originelle Sommet du Montoir Rouge |  | Ancien front d'exploitation de l'ancienne carrière |
|  | Plan d'eau | | |
|  | Friches et buissons | | |

Carte réalisée sur la base des données du dossier ENCEM Nantes 19 décembre 2019
Demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes.

**Ni nouvelle carrière !
Ni stockage de déchets inertes !
Ni panneaux photovoltaïques !**

³ Conseil d'État : Décision rendue le 26 juillet 2011. Affaire GSM c/ association Saulnières Préservation et Valorisation du Cadre de Vie. Référence : N° 322828.

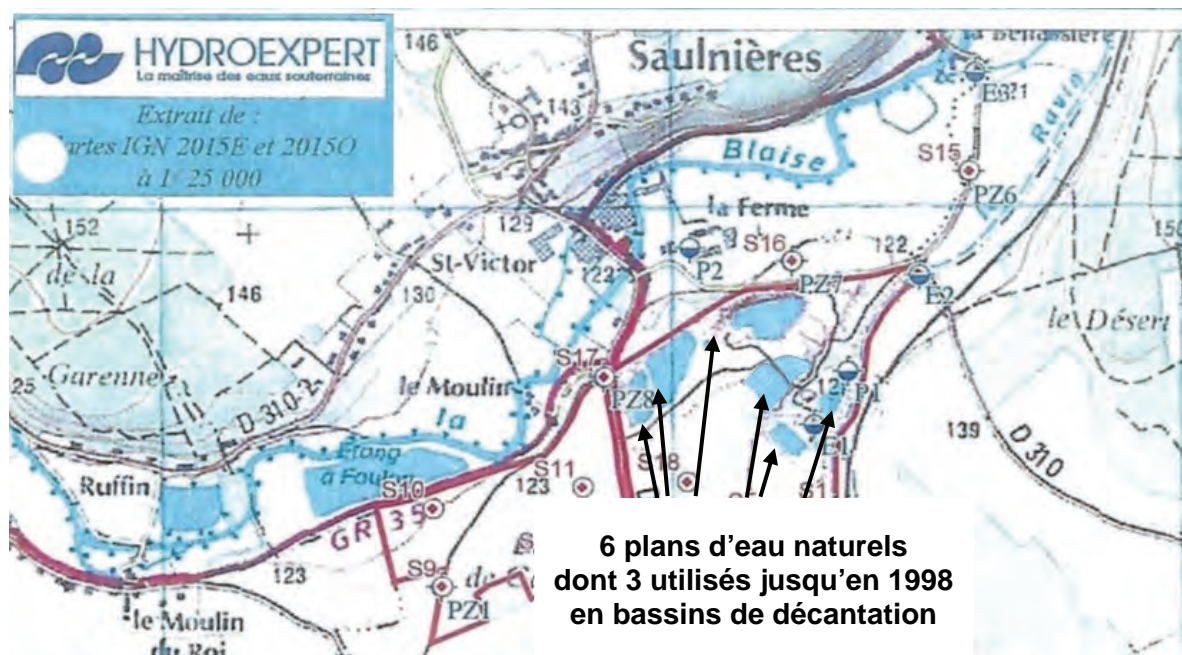
Sauver le Montoir Rouge, une zone humide qui capte le carbone et qui communique avec la nappe phréatique

Les étangs, les tourbières et les prairies humides captent les gaz à effet de serre. À l'échelle mondiale, 20 à 30 % du carbone stocké dans le sol seraient situés dans les zones humides. Celles-ci constituent 5 à 8 % des écosystèmes terrestres et sont des puits de carbone.

NATIONALGEOGRAPHIC⁴ :

(...) Pourtant protégées par un traité international, les zones humides disparaissent trois fois plus rapidement que les forêts. Une catastrophe quand on sait que les zones humides sont capables de filtrer les polluants déversés en amont.

« Je pense qu'elles ont longtemps souffert de l'image que nous en avons, des zones boueuses et marécageuses sans valeur », explique Jennifer Howard, directrice principale du programme Blue Carbon de l'organisation Conservation International. « Nous avons récemment démontré qu'il est extrêmement difficile de trouver un écosystème plus productif, qui regroupe tous les avantages environnementaux et climatiques ».



Le site du Montoir Rouge

PLAN-NATIONAL-MILIEUX-HUMIDES-2022-2026⁵ :

« Lacs, marais, tourbières, prairies humides, mangroves... Les milieux humides sont des surfaces naturelles caractérisées par la présence permanente ou temporaire d'eau.

Ces milieux humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel, dont les fonctions

⁴ <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/environnement-queles-sont-les-menaces-qui-pesent-sur-les-zones-humides>

⁵ <https://www.gouvernement.fr/actualite/lancement-du-plan-national-milieux-humides-2022-2026>

Sauver le Montoir Rouge,

écologiques et le rôle dans la régulation du climat et l'atténuation des impacts des dérèglements climatiques sont largement reconnus.

Véritables réservoirs de biodiversité, ces biotopes abritent de nombreuses espèces de faune et de flore : en France, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées en dépendent.

Les zones humides sont également des alliées de la transition écologique par leur capacité à capturer et stocker le carbone, procurer des îlots de fraîcheur (...).

Cependant, les zones humides font face à des menaces persistantes : pollutions, artificialisation des sols, assèchement, fragmentation des habitats, surexploitation, etc ».

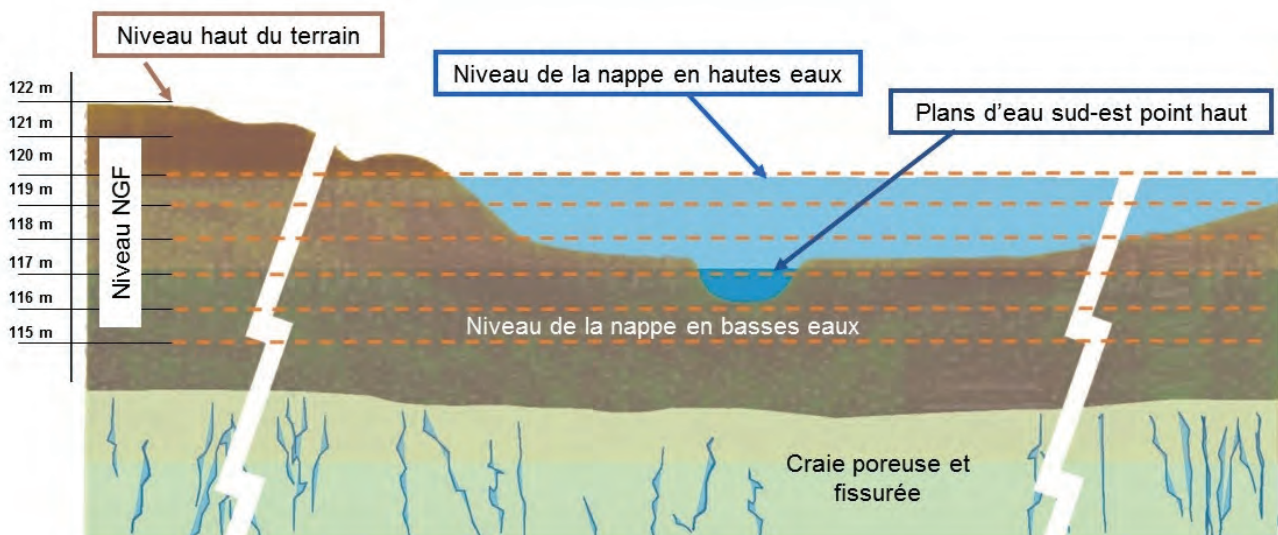
Sur la carte de la page précédente, carte de 2001⁶ on voit bien la présence de nombreux plans d'eau existant à l'origine sur le terrain, ces bassins communiquent avec la nappe phréatique.

Les études géologiques indiquent sans conteste possible que les terrains du fond de la vallée de la Blaise dont celui du Montoir Rouge ne sont protégés par aucune couche d'argile.

Ces terrains ont été modelés à l'ère quaternaire ; sur plusieurs mètres on trouvait des alluvions quaternaires. Les éléments fins (limons et argiles) ont été entraînés jusqu'à la mer par les cours d'eau. Sont restés sur place en fond de vallée, sables, graviers, silex.

Dans notre vallée il n'y a au-dessus du sous-sol crayeux quasiment plus d'argile.

Une coupe⁷ sur le terrain nous permet de comprendre l'hydrogéologie et le principe de communication des plans d'eau et de la nappe phréatique.



⁶ Décembre 2001 - ECE environnement - ATOS environnement / CGID0256 jointe au dossier de demande d'extension d'une carrière à silex

⁷ Carte réalisée sur la base des données du dossier :

ENCEM Nantes 19 décembre 2019

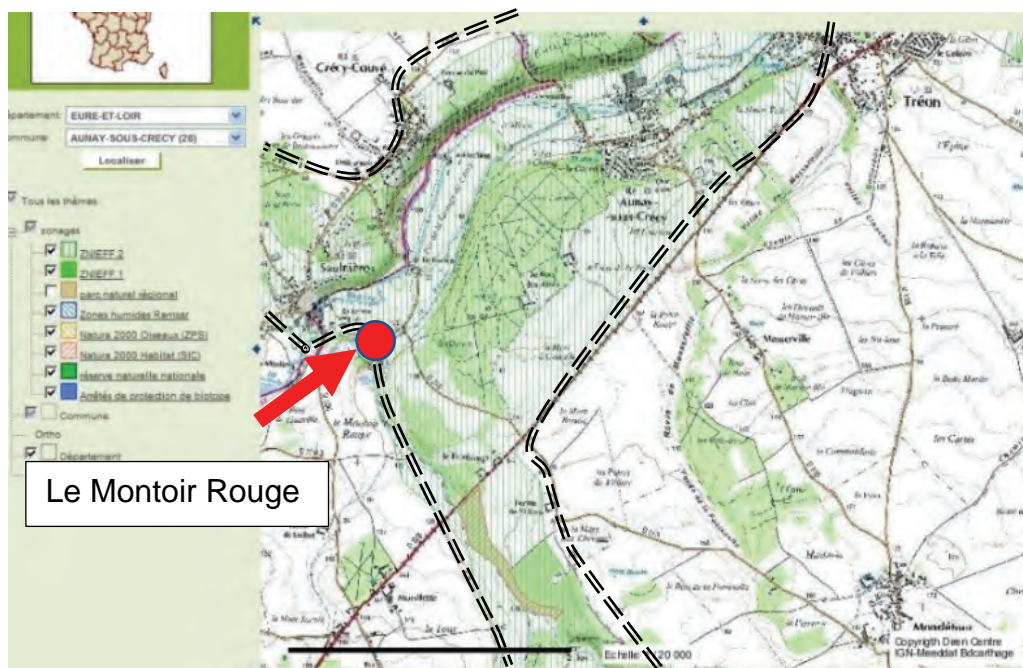
Demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes.

Installation classée pour la protection de l'environnement

Rubrique 2760-3 Dossier E 5720 - décembre 2019 révision Juillet 2020

Sauver le Montoir Rouge, c'est toujours une ZNIEFF

La demande de reprise d'exploitation en carrière de 1999 a été refusée compte tenu de la qualité du site reconnu comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2⁸, et qui figure de plus encore actuellement sur le PLU pour apparaître ainsi sur le titre de la propriété contiguë achetée en 2015.



== == == ==

Contour de la ZNIEFF

Le site avait été porté à l'inventaire des ZNIEFF de première génération en 1985 (ZNIEFF de type II)⁹. Toutefois, la modernisation de cet inventaire entreprise depuis 2010 a conduit à déclasser ce secteur qui ne remplissait plus les critères de définition d'une ZNIEFF de type II : des ensembles naturels riches et peu modifiés, souvent de grande superficie. Certains secteurs de cette ancienne ZNIEFF ont néanmoins été portés à l'inventaire des ZNIEFF nouvelle génération au titre des ZNIEFF de type I de superficie plus modeste, ainsi qu'elle apparaît en 2020 dans le dossier de demande d'ISDI¹⁰.

Parallèlement la Loi de Démocratie de Proximité a institué la possibilité du choix par le propriétaire, selon la surface du site, de demander ou non le maintien du classement.

Le site est toujours dans une ZNIEFF au sens de ses caractéristiques écologiques.

⁸ Schéma Départemental des Carrières mis à jour au 01/01/1998 p 228 - https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carrieres_28_cle781aae.pdf - p 114 : vulnérabilité du site et inscription en 2013 en ZNIEFF II annexe 2 p 18 « Saulnières Vallée de la Blaise »

⁹ Carte Geoportail 2005

¹⁰ ENCEM Nantes 19 décembre 2019

Sauver le Montoir Rouge, il y a des oiseaux vulnérables

La **directive 2009/147/CE** (appelée plus généralement **directive Oiseaux**) du 30 novembre 2009¹¹ est une directive prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. Par la mise en place de zones de protection spéciale, importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

Les oiseaux protégés figurent dans la liste rouge des espèces menacées en France publiée par le Comité Français de l'UICN¹²

De nombreuses espèces d'oiseaux présentes sont mentionnées dans cette liste rouge :

- **26 oiseaux - espèces classées LC préoccupation mineure.**

De plus :

- **5 oiseaux - espèces classées VU vulnérables.**

Selon l'article L411-1 du Code de l'environnement¹³ : « I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids [...] la perturbation intentionnelle [...] d'animaux de ces espèces [...] 3° la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces »

Y contrevenir est punissable de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende (article L415-3 du Code de l'environnement¹⁴)

Les oiseaux particulièrement sont protégés par **l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009¹⁵** :

Sont ainsi formellement prohibés sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- *la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids.*
- *la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel.*
- *la perturbation intentionnelle des oiseaux.*
- *l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.*
- *la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel.*

¹¹ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, 32009L0147, adoptée le 30 novembre 2009, JO du 26 janvier 2010, p. 7-25, entrée en vigueur le 15 février 2010

¹² <https://uicn.fr/liste-rouge-france/>

¹³ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033035411

¹⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038846323/

¹⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277>

Sauver le Montoir Rouge, pour le Martin-pêcheur d'Europe caractéristique d'une Zone NATURA 2 000

Photo de Martin-pêcheur



La présence du Martin-pêcheur d'Europe est avérée sur le site et les environs.

Le Martin-pêcheur d'Europe est considéré comme espèce affaiblie en Europe (moins de 160 000 couples). Après un déclin modéré (entre 1970 et 1990), sa population s'est peu à peu stabilisée durant les années 1990 à 2000. L'espèce figure dans la "Directive oiseaux" et sa présence sur un site justifie donc la création d'une Zone de Protection Spéciale (Zone Natura 2000).¹⁶

L'espèce est protégée en France comme en Europe. Il est interdit de tuer un individu. La destruction, la capture et la détention d'un Martin-pêcheur, comme celle de ses œufs ou de son nid, constituent des délits.¹⁷

Le réseau Natura 2000 doit constituer un "plus", un atout supplémentaire pour l'aménagement du territoire, pour la valorisation du patrimoine naturel et le développement de l'économie locale.

Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques et de loisirs qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale.

Le réseau Natura 2000 est donc appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une gestion durable de l'espace.

Le réseau Natura 2000 sera reconnu, par les visiteurs venant des régions et des pays voisins, comme un label européen de nature préservée.¹⁸

Modifier l'habitat du Martin-pêcheur est un délit.

¹⁶ Réglementation NATURA 2000 - <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006176524/>

¹⁷ <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/martin-pecheur>

¹⁸ <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-dix-questions-cles-a-17249.html>

Sauver le Montoir Rouge, un abri pour de nombreux animaux protégés

Le terrain du Montoir Rouge est d'une grande variété, il est situé dans un fond de vallée inondable (la Blaise) :

- une Saulaie très importante recouvrant la moitié de la zone la plus humide, proche de la Blaise, les saules sont les pieds dans l'eau.
- quelques bouquets d'arbres de grande hauteur de Chênes principalement sur le sommet de la partie restante du « Montoir ».
- des boisements sur la limite côté Est : bosquets et ripisylve¹⁹.
- des plans d'eau plus ou moins profonds, des eaux dormantes.
- des friches basses à Tussilage près des bassins où poussent Millepertuis , Plantain , Vergerette
- des friches hautes à Armoise et plus héliophiles comme le Genêt la Tanaïse...

Ces milieux abritent de nombreuses espèces animales protégées.

Certains sont seulement de passage comme le Troglodyte, le Chevreuil et plusieurs Lépidoptères (Papillons : Azuré, Paon du Jour).

Certains oiseaux font leur nid près de l'eau : Poule d'eau, Héron cendré, Bergeronnette des ruisseaux.

Les oiseaux migrateurs s'y reposent en saison.

De nombreux amphibiens protégés y habitent : toutes sortes de Grenouilles et Crapauds.

De nombreux mammifères protégés trouvent là un refuge à l'abri des activités humaines : Chauve-souris, Écureuil, Hérisson.

Nombreux aussi sont les reptiles qui nichent dans les parties plus sèches, ils sont également maintenant légalement et intégralement protégés.

Le groupe le plus intéressant est celui des Odonatoptères (Libellules, Aeschnes, Lestes), ils sont nombreux sur le site, nombre d'entre eux sont en voie de disparition. Les autres insectes n'ont pas été inventoriés.

Texte en grande partie tiré du document référencé²⁰



¹⁹ La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin : ripa, « rive » et silva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau,

²⁰ Décembre 2001 - ECE environnement - ATOS environnement / CGID0256 jointe au dossier de demande d'extension d'une carrière à silex

Sauver le Montoir Rouge, 23 espèces de flore caractérisent la zone humide

L'article L. 211-1, I, 1° du Code de l'environnement définit les zones humides comme suit : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; **la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année** »²¹

L'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides rappelle, dans son article 1er, les critères de définition d'une zone humide, et liste, en Annexe II, les plantes hygrophiles caractéristiques d'une zone humide.

Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement,²² **une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :**

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. (...).

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Rapprochement avec les espèces présentes sur le site

Trois inventaires ont été réalisés sur site :

- Décembre 2001 - ATOS environnement - 12 janvier 2004
Demande d'autorisation d'exploiter en carrière d'argile à silice au titre des Installations Classées Rubriques 2510.1 et 2515.1 Dossier réalisé en collaboration avec ATOS environnement Référence de l'étude : CGID0256
- ENCEM Nantes 19 décembre 2019
Demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes.
Installation classée pour la protection de l'environnement
Rubrique 2760-3 Dossier E 5720 - décembre 2019 révision Juillet 2020
- Inventaire Juin 2022 réalisé par Benoit BOCK secrétaire de la Société Botanique du Centre-Ouest (SBCO), membre de la Société Botanique de France, Président de Photoflora, Expert en botanique, ingénieur agronome et professeur agrégé de SVT.

²¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041599138/2021-02-01

²² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046519587

Sauver le Montoir Rouge,

Nous avons comparé ces inventaires avec la liste des 804 espèces caractéristiques des zones humides

[Annexe II table A²³](#) - Espèces indicatrices de zones humides

23 espèces de plantes hygrophiles sont présentes sur le site !

En rouge les espèces rares au niveau du département

| | |
|---|--|
| <i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn. | Aulne glutineux, aulne noir, aulne poisseux |
| <i>Bidens tripartita</i> L. | Bident à feuilles tripartites |
| <i>Carex pseudocyperus</i> L. | Laïche faux souchet |
| <i>Epilobium parviflorum</i> Schreb. | Épilobe à petites fleurs |
| <i>Epilobium tetragonum</i> L. | Épilobe à tige carré |
| <i>Equisetum telmateia</i> Ehrh. subsp. <i>telmateia</i> | Grande prêle (caractérisant une ZNIEFF) |
| <i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i> | Eupatoire à feuilles de chanvre |
| <i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch | Faux cresson de fontaine |
| <i>Juncus effusus</i> L. | Jonc spiralé |
| <i>Juncus inflexus</i> L. | Jonc glauque |
| <i>Lycopus europaeus</i> L. | Chanvre d'eau |
| <i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh. | Myosotis lâche |
| <i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton | Cresson |
| <i>Plantago major</i> L. | Plantain élevé |
| <i>Ranunculus repens</i> L. | Bouton-d'or rampant |
| <i>Ranunculus sardous</i> Crantz | Renoncule des marais |
| <i>Ranunculus sceleratus</i> L. subsp. <i>sceleratus</i> | Renoncule à feuilles de céleri |
| <i>Rubus caesius</i> L. | Ronce bleue |
| <i>Rumex crispus</i> L. | Rumex crépu |
| <i>Salix alba</i> L. | Saule blanc ²⁴ environ 6 hectares |
| <i>Scrophularia auriculata</i> L. subsp. <i>auriculata</i> | Scrofulaire aquatique |
| <i>Solanum dulcamara</i> L. var. <i>dulcamara</i> | Morelle douce-amère marine |
| <i>Veronica anagallis-aquatica</i> L. | Véronique mouron-d'eau, |

Encore une nouvelle preuve que la zone est humide et ne doit pas être industrialisée

Plus d'un quart des espèces de zones humides sont en danger d'extinction et moins de 20 % des zones humides mondiales sont protégées. Selon le rapport de l'ONU sur la biodiversité (6 mai 2019), 85 % des zones humides mondiales risquent de disparaître.

²³ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019151621

²⁴ Le Village de Saulnières tire son nom de sa forêt de saules

Sauver le Montoir Rouge, les forêts spontanées sont rares

Définition d'une surface boisée

« Est considéré comme boisé tout terrain d'au moins 5 ares, peuplé par des espèces forestières susceptibles d'atteindre à l'âge adulte une hauteur de 5 m ou plus, où le taux de couvert des arbres est au moins de 10 %... Ces surfaces sont réparties en bois et forêts proprement dits (50 ares et plus) et bosquets (5 ares à 50 ares). Ces derniers avec les haies boisées, les arbres d'alignements et les arbres épars (arbres isolés ou bouquets de moins de 5 ares) constituent les surfaces boisées hors forêt.

Les peupliers dont la culture se rapproche plus d'une production agricole, bien que classés à part, participent à la superficie boisée »²⁵

Le Montoir Rouge, zone de 14 hectares au total, est boisé sur plus de la moitié de sa surface. Deux tiers de ce boisement est fait de Saules ayant colonisé les plans d'eau, le tiers restant est composé d'essences très variées : Chêne sessile, Chêne pubescent, Bouleau verruqueux, Frêne, Charme pour les grandes tailles, 5m ou plus, Cerisier ou Noisetier, Merisier, Prunelier, Robinier ainsi que divers Ronciers, Aubépines ou arbres à baies pour les petites tailles. Une ripisylve à l'Aulne glutineux borde la Blaise. ²⁶



Défrichement

« Dans le cas où le projet est soumis à une demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article. 341-1 du Code forestier, il devra auparavant faire l'objet d'une demande d'étude au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact (art. R.122-2 du code de l'environnement) auprès de

²⁵ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1083>

Source : service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère chargé de l'agriculture (site : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>)

²⁶ Extrait des données du dossier GSM Décembre 2001 - ATOS environnement - CGID0256

Sauver le Montoir Rouge,

l'autorité environnementale (DRIEE), si la surface à défricher est supérieure à 0,5 ha et d'une mise à disposition du public ».²⁷

Continuité écologique des espaces naturels

Le Code de l'environnement, *LOI n°2023-54 du 2 février 2023*, précise aussi bien dans sa partie législative que réglementaire (extraits) :

« Les conditions d'obligations de respect de la continuité écologique des espaces naturels ».
Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu par l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales définit pour ces espaces, « les trames vertes et bleues qui conditionnent la gestion de la biodiversité. En particulier pour les Zones Humides et Boisées, identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques »...
« Les dispositions propres aux clôtures implantées dans les zones naturelles ou forestières doivent permettre en tout temps, la libre circulation des animaux sauvages. Posées 30 centimètres au-dessus de la surface du sol, leur hauteur est limitée à 1,20 mètres et elles ne peuvent ni être vulnérantes ni constituer des pièges pour la faune ».

La nécessité de sécurisation d'une centrale photovoltaïque implique une hauteur des clôtures bien supérieure, au minimum 2 mètres 50 ce qui rompt la continuité écologique.

Zone naturelle humide et boisée, le long d'une rivière et sur un territoire rural qui a su conserver de nombreuses haies et bosquets, le Montoir Rouge est un réservoir de biodiversité. Il est régi par l'ensemble des règles telles qu'énoncées par le Code de l'environnement.

Les ripisylves jouent un rôle écologique important. En particulier, elles offrent des habitats naturels spécifiques. Elles forment des corridors biologiques, augmentent la connectivité écologique des paysages et jouent pour ces raisons un rôle majeur pour le maintien de la biodiversité (biodiversité forestière et des cours d'eau notamment), aux échelles régionales. Enfin, véritables filtres, elles protègent la qualité de l'eau et les zones humides du bassin versant, les berges et les sols riverains.

Les arbres sont nos poumons. Les arbres sont les premiers symboles de la vie sur Terre, en première ligne dans la photosynthèse. Ils régulent l'oxygène en absorbant le CO₂.

Nous avons là un rare exemple d'observer une forêt en libre évolution.

C'est un terrain d'expérimentation extrêmement intéressant pour les forestiers, les botanistes, les chercheurs. Plus un arbre est vieux et plus il est riche d'organismes diversifiés. Un arbre mort est un véritable garde-manger pour les organismes en tout genre. La forêt est un monde complexe avec sa propre dynamique.

Utilisons cet exemple unique dans le Drouais pour le valoriser en tant que lieu d'expérimentation plutôt que de le détruire !

²⁷ https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_R1_boisement_v1_cle468c35.pdf

Sauver le Montoir Rouge, une obligation de respecter la législation

Alors pourquoi certains voudraient l'industrialisation de ce site alors que tout s'y oppose²⁸ ?

| PROTECTIONS INDIRECTES | TEXTES DE REFERENCE |
|---|---|
| Sites classés | Article 341-1 à 22 du code de l'environnement |
| Monuments historiques | Code du patrimoine, livre IV, titre II |
| Sites patrimoniaux remarquables | Article L.631-1 à 5 du code du patrimoine |
| Sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats | Article L411-1 et L415-3 du Code de l'Environnement |

- c'est une exception **N A T U R E** à l'échelle du Pays Drouais qui ne compte que 2% de terres naturelles et un seul Espace Naturel remarquable répertorié. Le Pays Drouais mesurant un sixième du département ⇒ il devrait logiquement y avoir au moins 15 espaces naturels remarquables pour respecter la même proportion...

- c'est une **zone humide** avec 23 espèces de flore caractérisant une zone humide, dont le Saule Blanc sur 1/3 du terrain ⇒ il est interdit d'industrialiser les zones humides,

- c'est une **zone humide** depuis toujours ⇒ les saules poussent les pieds dans l'eau,

- le terrain est en grande partie **boisé** (plus de la moitié du terrain) et c'est une forêt spontanée en libre croissance depuis plus de 20 ans ⇒ le code de l'environnement interdit de déboiser,

- le terrain est en bordure de **Blaise** ⇒ les

abords de rivières sont propices à la biodiversité et protégés en tant que tels,

- le **GR 351** passe à proximité, le Chemin de la Poste lié au GR, borde le terrain ⇒ les marcheurs ont besoin d'espaces naturels,
- en partie dans la **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) qui devrait protéger la zone ⇒ la grande Prêle est une espèce floristique caractéristique de ZNIEFF,
- le site est proche d'un **SPR** (Site Patrimonial Remarquable),
- à moins de 500 m d'un monument historique ⇒ pas de site industriel dans le périmètre,
- des repères du patrimoine culturel sont présents sur le site ou à proximité,
- **23** espèces de plantes caractéristiques de zone humide y poussent,
- 200 espèces de végétaux y poussent, 4 sont rares en Eure et Loir dont la **Grande Prêle** ⇒ **espèce déterminante de ZNIEFF**.
- le **Martin-pêcheur d'Europe** est présent dans toute la zone y compris sur les abords de la Blaise ⇒ sa présence devrait faire classer tout le site en **NATURA 2000**,
- **31 espèces d'oiseaux protégés dont 5 vulnérables** sont avérées sur le site ⇒ une industrialisation détruirait leurs habitats, ce n'est pas autorisé,
- **23 sortes d'animaux - autres que oiseaux - également protégés** vivent sur la zone,
- de nombreux animaux aquatiques et insectes vivent sur le site ⇒ ils doivent être pris en compte,

Que faut-il de plus

²⁸ Tableau tiré du site : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

COMPLÉMENTS AU DOSSIER SAUVER LE MONTOIR ROUGE

| | |
|--|----|
| LES GRANDS PRINCIPES | 18 |
| Sauvegarder les milieux naturels..... | 18 |
| La chaîne alimentaire | 19 |
| LE TOURISME | 20 |
| Développer le tourisme vert de l'Agglo de Dreux..... | 20 |
| LA FLORE SAUVAGE SUR LE SITE | 22 |
| Espèces de la flore sauvage recensées sur le site..... | 22 |
| Focus sur les espèces rares | 25 |
| LA FAUNE SAUVAGE SUR LE SITE | 26 |
| Statuts de protection des reptiles et amphibiens | 26 |
| Les sources | 27 |
| Les amphibiens | 28 |
| Les reptiles | 31 |
| Les oiseaux - généralités..... | 32 |
| Martin-pêcheur d'Europe caractéristique de NATURA 2000 | 34 |
| Oiseaux Vulnérables - Classement VU | 35 |
| Oiseaux protégés LC préoccupation mineure | 39 |
| Les autres oiseaux sur le site | 42 |
| Les mammifères – généralités..... | 42 |
| Les mammifères protégés sur le site..... | 43 |
| Les autres mammifères sur le site..... | 46 |
| Les insectes..... | 47 |
| L'HISTOIRE DU MONTOIR ROUGE | 48 |
| Les repères les plus anciens | 48 |
| Les transactions datées avant la Révolution | 48 |
| LA SOCIOLOGIE DE LA BIODIVERSITÉ..... | 50 |

LES GRANDS PRINCIPES

Sauvegarder les milieux naturels

La Vie commence avec le milieu naturel qui sert de refuge, d'abri, de cache, de nid aux différentes espèces, il faut du soleil, de l'eau, de la terre pour les terriers, des branches pour faire des nids. Les diverses natures de terrain permettent aux plantes de se développer aussi bien prairies calcaires sèches, étendues d'eau profondes ou pas, forêts. Les plantes par leur diversité fournissent la nourriture pour les herbivores. Puis les insectes fournissent la nourriture pour les insectivores etc... etc...

Sur le terrain du Montoir Rouge toute cette diversité est présente, c'est tout un écosystème : prairies sèches et humides, taillis, épineux, arbustes, grands arbres, jeunes saules, des mares et étangs peu profonds, et la Blaise tout à proximité.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire nous dit¹ :

Les eaux dormantes, les milieux alluviaux : lacs, mares, étangs abritent une grande diversité d'organismes vivants.

Les mares sont protégées comme telles dans le Drouais.

L'eau est source de vie. De tout temps l'homme s'est installé près de rivières et il n'est pas le seul. Les écosystèmes liés aux cours d'eau sont parmi les plus riches, depuis les grèves jusqu'aux boisement alluviaux...la rivière Blaise offre sur ses bords des conditions de vie très variées.

Les pelouses sèches : des îlots pour la flore et les invertébrés.

Les pelouses sont des mines d'or écologiques. Elles peuvent accueillir 40 à 50 espèces végétales par mètre carré, dont une forte proportion, ont un grand intérêt patrimonial. En Région Centre, elles abritent à elles seules plus du quart des espèces protégées à l'échelle régionale.

Les espèces de ces pelouses aux conditions extrêmes ont peu de concurrence. En effet, pour la plupart des autres espèces, plus exigeantes, il n'y a pas ici assez d'eau, pas assez d'éléments nutritifs, trop de lumière et de chaleur. C'est donc aisément que, sur les pelouses calcaires, la très belle Anémone pulsatille étale ses pétales violets autour de son cœur jaune d'or. Elle est accompagnée de nombreuses orchidées, plantes emblématiques de ces milieux, parmi lesquelles on peut admirer les Ophrys abeille, bourdon ou mouche aux noms d'insectes traduisant des mœurs étonnantes, ainsi que les Orchis bouffon, pyramidal ou encore bouc.

La multitude de plantes est une invitation pour de nombreux insectes tout aussi divers, dont beaucoup de papillons. L'Azuré du serpolet, par exemple, est une espèce bien particulière dont le développement dépend de la présence conjointe d'une plante des pelouses, l'Origan, et d'une fourmi rouge, Myrmica sabuleti. Flambés et azurés de toutes sortes côtoient de nombreux criquets comme les œdipodes, aux couleurs éclatantes visibles seulement lorsque s'envolent ces insectes à ressorts. La profusion d'insectes profite à quelques oiseaux comme le Bruant jaune ou l'Alouette lulu.

¹<https://www.cen-centrevaldeloire.org/la-nature-en-region-centre-valdeloire/les-differents-milieux-naturels/272-les-pelouses-calcielles-ou-pelouses-seches>

La chaîne alimentaire

« Il n'y a rien sur Terre qui ne dépend pas du reste » Thomas PESQUET

En biologie, le réseau alimentaire, ou réseau trophique, regroupe l'ensemble des organismes **vivants** pour constituer un réseau ayant **des interactions entre proies et prédateurs**. Chaque organisme occupe un maillon d'une chaîne alimentaire, au sein de ce réseau trophique.

L'existence de cet écosystème est liée à la relation prédateur(s) – proie(s).

Sans cette relation de dépendance, du prédateur vis à vis de sa proie et de la proie vis à vis d'un prédateur, une chaîne alimentaire a de très fortes probabilités d'être rompue.

Chaque chaîne alimentaire est un élément du réseau trophique.

La perte d'un seul maillon (maillon producteur du règne végétal, maillon consommateur du règne animal, maillon décomposeur végétal ou animal) dans une chaîne alimentaire (dite aussi chaîne trophique) rompt l'ensemble du réseau (**Loi Liebig**).

Exemple d'une chaîne alimentaire ² dessin



A l'origine de cette chaîne alimentaire (ci-dessus) se trouvent la terre et ses minéraux, l'eau et le soleil qui permettent la naissance d'herbe, un végétal, maillon producteur.

Puis, quatre maillons consommateurs s'enchaînent : la sauterelle (consommateur primaire), la grenouille (consommateur secondaire), le serpent (consommateur tertiaire) et un rapace (consommateur final).

Les résidus non consommés, les résidus rejetés et les êtres disparaissant à la fin de leur vie sont pris en charge par un

maillon décomposeur végétal (champignon, mousse, fougère,...) ou un décomposeur animal (bactérie, cloporte, corneille,...), soit nécrophage soit détritivore.

Dans cet exemple de chaîne, le champignon est cité comme maillon décomposeur.

Il existe une multiplicité de chaînes alimentaires composant le réseau alimentaire, le réseau trophique.

L'Homme appartient à ce réseau.

Prédateur, omnivore, il a une place essentielle dans le maintien de la Biodiversité.

² Dessin tiré de : <https://www.aquaportail.com/definition-8587-reseau-alimentaire.html>

LE TOURISME

Développer le tourisme vert de l'Agglo de Dreux

Le terrain du Montoir Rouge est bordé côté Nord par un charmant chemin dit de la Poste qui a été remis en circulation et qui surplombe le site, il est relié au GR 351 et fait partie désormais des chemins de randonnée inventoriés par la **Fédération Française de la Randonnée Pédestre**.

Il est dûment signalé par deux panneaux et un plan en Mairie de Saulnières. Il attire de nombreux promeneurs, marcheurs randonneurs, Les panneaux présentant les animaux en danger sur le site sont disposés au long du chemin : textes et flash code renvoyant aux sites d'information, au chant des oiseaux aident le promeneur à en savoir plus !

LE CHEMIN DE LA POSTE encadrant le site du Montoir Rouge est répertorié sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Dreux dans la rubrique « VISITEZ » comme Espace Naturel.

Mares, étangs, saulaies, prairies sèches, riches en couleurs et en odeurs offrent aux promeneurs un paysage chaleureux !



LA FLORE SAUVAGE³ SUR LE SITE

La flore du site est particulièrement riche avec près de 200 espèces présentes ce qui est énorme dans notre région pour une si petite surface. Cette richesse n'est pas fortuite. Elle est liée à la diversité des milieux (humides/secs, ouverts/fermés) que contient l'ancienne carrière.

Notons que quelques espèces – **repérées en rouge dans la liste** - sans être légalement protégées, sont rares au niveau départemental. Et particulièrement les 4 espèces suivantes :

- ***Equisetum telmateia*** est une espèce rare déterminante ZNIEFF. Elle est représentée sur le site par une importante population qui se trouve très isolée des autres populations du département. C'est probablement l'espèce la plus remarquable du site. Cette population mériterait d'être conservée ainsi que la saulaie humide à proximité du chemin d'observation de découverte de la zone naturelle qui l'abrite.
- ***Chondrilla juncea*** est une espèce d'affinité méditerranéenne rarissime en Eure-et-Loir. Elle est seulement connue de 2 stations dont notamment d'anciennes carrières (exemple de la carrière de Gas). Elle est en voie de régression. Les quelques pieds observés sur le site devraient être protégés.
- ***Carex pseudocyperus*** bien que noté assez commun en Eure-et-Loir n'est pas signalé dans la vallée de la Blaise. À ce titre la station de Saulnières est remarquable.
- ***Carduus tenuiflorus*** est une espèce rare en Eure-et-Loir dont les populations sont en régression constante à cause des pesticides. Il a trouvé refuge sur le site et n'est pas connu dans le nord du département d'après l'Atlas de la Flore de l'Eure-et-Loir.
- ***Chara sp.*** est une algue que nous n'avons pas pu déterminer car pas suffisant mature. Ce genre contient de nombreuses espèces déterminantes des milieux pionniers humides pauvres en nutriments.

Espèces de la flore sauvage recensées sur le site

| | |
|---|--|
| Acer platanoides L. subsp. platanoides | Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl |
| Achillea millefolium L. | Artemisia vulgaris L. |
| Aethusa cynapium L. subsp. cynapium | Atriplex patula L. |
| Alcea rosea L. | Avenella flexuosa (L.) Drejer subsp. flexuosa |
| Alnus glutinosa (L.) Gaertn. | Barbarea vulgaris W.T.Aiton |
| Alopecurus myosuroides Huds. subsp. myosuroides | Bellis perennis L. |
| Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev | Betula pendula Roth |
| Anisantha sterilis (L.) Nevski | Bidens tripartita L. |
| Anthriscus caucalis M.Bieb. | Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv. |
| Arenaria serpyllifolia L. var. serpyllifolia | Brassica napus L. |

³ Rédigé le 21 janvier 2023 (inventaire en juin 2022) par Benoit BOCK, secrétaire de la Société Botanique du Centre-Ouest (SBCO), membre de la Société Botanique de France, Président de Photoflora, Expert en botanique, ingénieur agronome et professeur agrégé de SVT.

- Bromus hordeaceus L.
Bryonia dioica Jacq. subsp. dioica
Campanula rapunculus L.
Carduus nutans L.
Carduus tenuiflorus Curtis
Carex divulsa Stokes
Carex pseudocyperus L.
Centaurea decipiens Thuill.
Centranthus ruber (L.) DC. subsp. ruber
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet
Chaerophyllum temulum L.
Chara sp.
Chelidonium majus L. subsp. majus f. majus
Chenopodium album L. subsp. album
Chondrilla juncea L.
Cirsium vulgare (Savi) Ten.
Cladonia portentosa (Dufour) Coem.
Conium maculatum L. var. maculatum
Convolvulus arvensis L.
Crataegus monogyna Jacq. var. monogyna
Crepis setosa Haller f.
Cytisus scoparius (L.) Link
Dactylis glomerata L.
Daucus carota L.
Digitalis purpurea L. subsp. purpurea
Dipsacus fullonum L.
Echium vulgare L. var. vulgare
Epilobium parviflorum Schreb.
Epilobium tetragonum L.
Equisetum telmateia Ehrh. subsp. telmateia
Erigeron canadensis L.
Ervilia hirsuta (L.) Opiz
Ervum tetraspermum L.
Eryngium campestre L.
Eschscholzia californica Cham.
Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum
Euphorbia lathyris L.
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve
Festuca heteromalla Pourr.
Fragaria vesca L.
Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior var. excelsior
Funaria hygrometrica Hedw.
Galium album Mill.
Geranium columbinum L.
Geranium dissectum L.
Geranium molle L.
Geranium pyrenaicum Burm.f.
Geranium robertianum L.
Geranium rotundifolium L.
Geum urbanum L.
Glechoma hederacea L.
Helminthotheca echioides (L.) Holub
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch
Heracleum sphondylium L.
Herniaria glabra L. var. glabra
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.
Holcus lanatus L. subsp. lanatus
Hordeum murinum L.
Hypericum perforatum L.
Hypochaeris radicata L.
Jacobaea vulgaris Gaertn. subsp. vulgaris
Juncus effusus L.
Juncus inflexus L.
Lactuca serriola L.
Lactuca virosa L.
Lathyrus latifolius L. var. latifolius
Lepidium campestre (L.) W.T.Aiton
Lepidium draba L.
Leucanthemum vulgare Lam.
Ligustrum vulgare L.
Linaria vulgaris Mill.
Lolium perenne L.
Lonicera periclymenum L. subsp. periclymenum
Lotus corniculatus L.
Lycopsis arvensis L.
Lycopus europaeus L.
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.
Malva neglecta Wallr.
Malva sylvestris L.
Matricaria chamomilla L.
Medicago arabica (L.) Huds.
Medicago lupulina L. var. lupulina
Melissa officinalis L. subsp. officinalis
Mercurialis annua L.
Myosotis arvensis (L.) Hill
Myosotis laxa subsp. cespitosa (Schultz) Hyl. ex Nordh.
Myosotis ramosissima Rochel
Nasturtium officinale W.T.Aiton

Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh.
Nigella damascena L.
Onopordum acanthium L. subsp.
acanthium
Ophrys apifera Huds.
Origanum vulgare L. subsp. vulgare
Orobanche picridis F.W.Schultz
Papaver rhoeas L.
Pastinaca sativa L.
Pentanema squarrosus (L.)
D.Gut.Larr., Santos-Vicente, Anderb.,
E.Rico & M.M.Mart.Ort.
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre
Picris hieracioides L.
Pilosella officinarum Vaill.
Plantago lanceolata L.
Plantago major L.
Poa annua L.
Poa nemoralis L.
Poa pratensis L.
Populus tremula L.
Potentilla neglecta Baumg.
Potentilla recta L.
Potentilla reptans L.
Poterium sanguisorba L.
Primula vulgaris Huds.
Prunella vulgaris L. subsp. vulgaris
Prunus avium (L.) L.
Prunus spinosa L.
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn subsp.
aquilinum
Quercus robur L.
Ranunculus bulbosus L.
Ranunculus repens L.
Ranunculus sardous Crantz
Ranunculus sceleratus L. subsp.
sceleratus
Reseda lutea L. subsp. lutea var. lutea
Reseda luteola L.
Robinia pseudoacacia L.
Rosa agrestis Savi
Rosa canina L.
Rubus caesius L.
Rubus sp.
Rumex acetosa L.
Rumex crispus L.
Rumex obtusifolius L.
Salix alba L.
Salix atrocinerea Brot.
Salix caprea L.
Sambucus ebulus L.
Sambucus nigra L.
Scrophularia auriculata L. subsp.
auriculata
Senecio vulgaris L.
Silene vulgaris (Moench) Garcke
subsp. vulgaris var. vulgaris
Sinapis arvensis L. subsp. arvensis
Sisymbrium officinale (L.) Scop.
Solanum dulcamara L. var. dulcamara
Sonchus asper (L.) Hill subsp. asper
Spartium junceum L.
Stuckenia pectinata (L.) Börner
Tanacetum parthenium (L.) Sch.Bip.
var. parthenium
Tanacetum vulgare L.
Taraxacum sp.
Teucrium scorodonia L.
Thymus vulgaris L.
Tordylium maximum L.
Torilis japonica (Houtt.) DC. subsp.
japonica
Trifolium campestre Schreb.
Trifolium dubium Sibth.
Trifolium pratense L.
Trifolium repens L.
Trigonella sp.
Tripleurospermum inodorum (L.)
Sch.Bip.
Tussilago farfara L.
Ulex europaeus L.
Ulmus carpinifolia Gled.
Urtica dioica L.
Valerianella locusta (L.) Laterr.
Verbascum pulverulentum Vill.
Veronica anagallis-aquatica L.
Veronica chamaedrys L.
Veronica persica Poir.
Vicia dasycarpa Ten.
Vicia segetalis Thuill.
Vulpia myuros (L.) C.C.Gme

Focus sur les espèces rares ⁴

Equisetum telmateia Ehrh. Grande Prêle

Eurasiatique méridional
Déterminant ZNIEFF
Rare

- Grande et robuste plante vivace, à souche traçante (rhizomes*), à 2 types de tiges, les tiges vertes très rameuses, à axe principal ± blanchâtre.



© M. H. C. B. DUPRE
Soizé, 2002.

- Boisements humides à marécageux, fossés, berges de rivières, talus argileux, sur des sols calcaires.



- Fréquente dans le sud du Perche au niveau du bassin de l'Huisne et des sources de l'Ozanne et de l'Yerre. Plus localisée le long de la Conie.

Fréteigny, 2008.

Chondrilla juncea L. Chondrille à tige de jonc

JFMAMJJASOND
Méditerranéen
Rarissime

- Plante bisannuelle très ramifiée, ± buissonnante, de couleur générale vert bleuté, à rameaux effilés, raides et peu feuillés, et à petits capitules* regroupés par 2 ou 3 le long des rameaux.



- Friches, terrains vagues, sur des sols secs sablonneux.

- Autrefois assez rare (Lefèvre, 1866). Deux seules stations modernes connues dans des anciennes carrières de sable à Gas (obs. P. BOUIN, 1997 ; P. BOUDIER, 2008) et à Maintenon (obs. P. BOUIN, 1993). Elle a fortement régressé et est à rechercher sur les sables du Loir, de l'Eure et du Perche.



© M. H. C. B. DUPRE
Département du Loir-et, 2000.

Carduus tenuiflorus Curtis Chardon à petits capitules

JFMAMJJASOND
Européen méridional
Rare

- Grande plante annuelle ou bisannuelle vert grisâtre, très épineuse, à petits capitules* agglomérés au sommet des tiges et à fleurs roses.



© M. H. C. B. DUPRE
Guillonville, 2000.

- Friches, cultures, terrains vagues, sur des sols calcaires secs.

- Lefèvre en 1866 considère ce chardon comme commun « aux bords des chemins et au pied des murs dans les villages ». Il a actuellement régressé avec le désherbage systématique et se trouve confiné sur les sols caillouteux de Beauce et les coteaux crayeux du Perche.

Carex pseudocyperus L. Carex faux-souchet

JFMAMJJASOND
Holarctique*
Assez commun

- Robuste plante vivace en touffes, de teinte générale vert jaunâtre, à larges feuilles et à longs épis* femelles cylindriques ± rapprochés au sommet de la tige et retombants.



© M. H. C. B. DUPRE
Chapelle-Guillaume, 2007.

- Marges des rivières, des étangs et des mares, marais, fossés, sur des sols inondables et ± vaseux.

- Carex assez courant dans les zones humides du Perche et le long d'une grande partie du réseau hydrographique. Il est parfois planté comme plante ornementale sur les bords des plans d'eau.

⁴ Extrait de Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (Dupré et al. 2009)

LA FAUNE SAUVAGE SUR LE SITE

Statuts de protection des reptiles et amphibiens

Espèce partiellement protégée

Concerne les grenouilles

Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps, de mutiler, de naturaliser et qu'ils soient vivants ou morts, de colporter, de commercialiser les spécimens détruits, capturés ou enlevés cet amphibien. Donc seule la capture et le transport pour la consommation familiale sont autorisés ; et non à des fins pédagogiques...

Espèce protégée

Texte ASPAS⁵ (Association de Protection des Animaux Sauvages) :

« L'arrêté de protection des reptiles et amphibiens du 8 janvier 2021 est une belle avancée pour la préservation de la biodiversité : toutes les espèces de serpents en France sont désormais intégralement protégées par la loi !

L'ASPAS avait appelé à participer à la consultation publique, en novembre 2019, concernant un projet d'arrêté fixant les modalités de protection des reptiles et amphibiens en France.

Nous alertions alors sur deux points de vigilance : le texte prévoyait des dérogations pour la pêche de deux espèces de grenouilles (pour faire plaisir aux « pêcheurs du dimanche »), et la destruction des vipères sous prétexte qu'elles sont dangereuses.

Grâce au dialogue mené par la Société herpétologique de France avec le ministère de l'Écologie et à une forte mobilisation citoyenne et associative, la dérogation concernant la vipère aspic et la vipère péliade (deux espèces particulièrement menacées) a finalement été abandonnée dans le texte final, paru au Journal Officiel le 11 février 2021 : ces vipères rejoignent donc la liste des espèces intégralement protégées par la loi !

Un acte volontaire de destruction de vipère est donc désormais punissable de 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende, alors que jusqu'à maintenant seule leur mutilation était interdite.

Concernant la Grenouille verte et la Grenouille rousse, leur protection intégrale devra encore attendre un peu, car ces espèces sont concernées par d'autres textes de lois. »

⁵ <https://www.aspas-nature.org/bonne-nouvelle-les-viperes-deviennent-especes-protegees/>

Les sources

Nous avons travaillé avec pour base :

- L'étude faite par le bureau d'étude ENCEM du dossier de demande pour l'ouverture d'un stockage de déchets inertes - parties indiquées en bleu ou encadrées de bleu – décembre 2019.
- *Les autres textes en italique sont les commentaires sur le dossier de notre expert faunistique - décembre 2020 – parties indiquées en italique.*
- Les autres textes et les fiches animaux viennent d'une synthèse entre Wikipedia, la Ligue Protectrice des Oiseaux, Oiseaux.net.

L'étude du dossier ENCEM a été faite de façon très légère, peu de jours sur site (seulement 2 jours), pas de recherches sur les insectes ni sur les chauves-souris, ni sur les reptiles qui assurément peuplent le lieu puisque qu'ils sont présents sur les terrains mitoyens.

Cette étude présente une liste déjà importante d'animaux sur le site mais néanmoins restreinte par rapport aux observations des habitants.

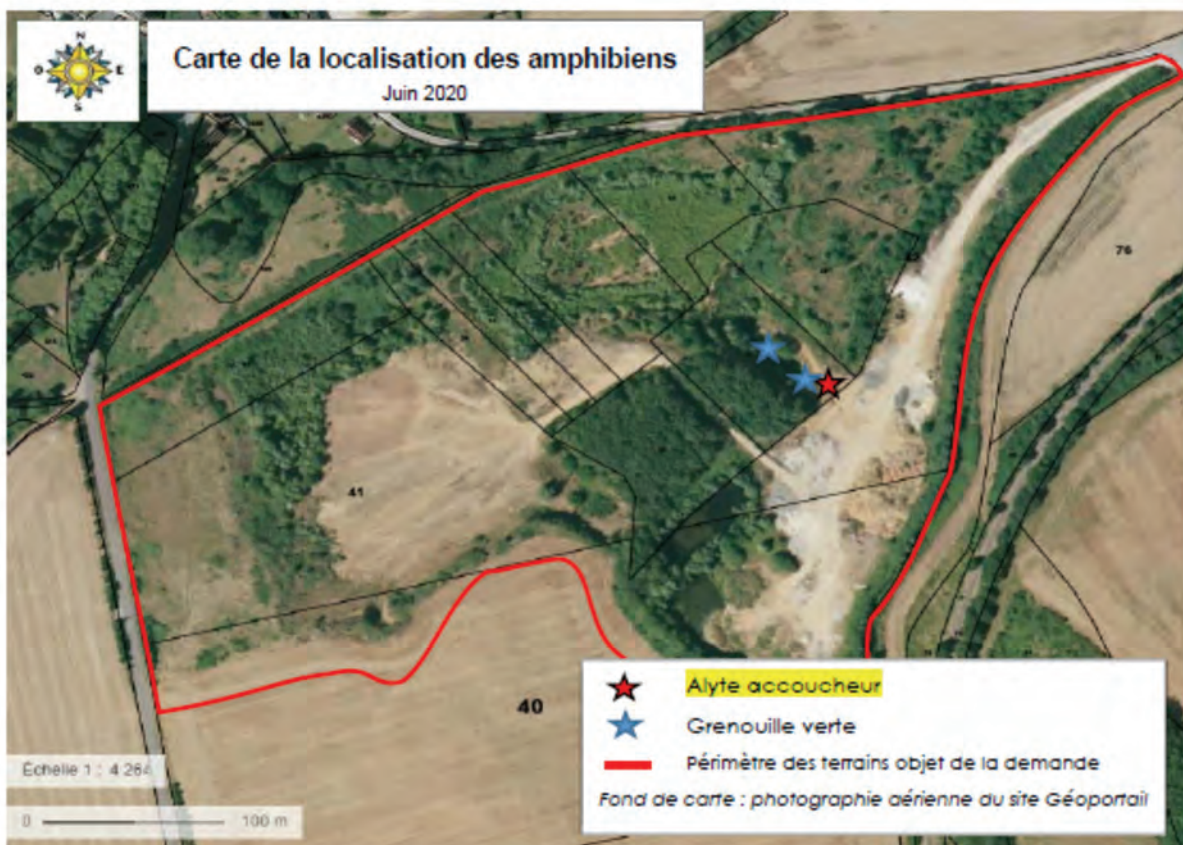
Nous avons donc ajouté les animaux observés par les habitants depuis de longues années. L'étude est structurée selon les groupes d'animaux par ordre alphabétique et ensuite dans l'ordre décroissant de leur protection.

Les amphibiens

Certaines affirmations semblent peu justifiées, voire inexactes :

- « Les milieux aquatiques permanents ne sont pas favorables aux amphibiens (présence de prédateurs) ». La présence de prédateurs ne saurait en rien exclure la présence d'amphibiens. Au contraire, si des prédateurs sont présents, c'est qu'ils trouvent des proies pour se nourrir.

Si l'Alyte accoucheur et la Grenouille verte sont présents, d'autres espèces pourraient aussi fréquenter la zone. Le dossier du collectif citoyen indique notamment que le site accueillerait des tritons.



Carte : ENCEM - dossier de demande pour l'ouverture d'un stockage de déchets inertes

Crapaud accoucheur espèce protégée

Alytes obstetricans

Taille 4,5 cm

Apparence

Caractérisée par sa pupille verticale en forme de fente.

Aspect général trapu, Museau court, nettement arrondi de profil, iris doré, veiné de noir. Peau d'aspect granuleux, avec la présence de quelques petites pustules éparses. Coloration dorsale grisâtre, uniforme ou tachetée de sombre ; ventre blanc, grisâtre. Membres courts, particulièrement chez la femelle, aux dessous rougeâtres. Absence de dimorphisme sexuel.



Nourriture

A l'état de têtard, il est herbivore et se nourrit de minuscules plantes aquatiques. A l'âge adulte, il est carnivore chasse principalement ses proies la nuit. Son régime alimentaire se compose d'insectes comme les coléoptères, les mouches, les papillons de nuit et les moustiques. Les limaces, les escargots, les lombrics, les araignées et les cloportes peuvent compléter son menu. Sa langue en forme de disque ne peut être projetée en avant pour attraper ses proies comme le font de nombreux autres anoures.

Habitat

Habitat terrestre situé le plus près possible du plan d'eau calme (flaques, mares, étangs ou encore rivières à très faible débit) et sans poisson (éviter qu'ils ne mangent les têtards).

Reproduction

S'accouple sur la terre ferme, sans déposer ses oeufs dans l'eau : le mâle conserve la ponte sur ses pattes postérieures (environ trois semaines, jusqu'à ce que les têtards soient pourvus de branchies internes et aptes à la vie aquatique : ils s'échappent alors pour continuer leur cycle de développement).

Grenouille verte espèce partiellement protégée

Pelophylax kl. esculentus

Taille

2 à 10 cm

Apparence

Sa peau lisse et humide peut être de diverses couleurs, selon les espèces. Ses pattes arrière sont plus longues que celles de devant, ce qui lui permet de faire des bonds avant jusqu'à 2 mètres.



Nourriture

À l'état de têtard, la grenouille est herbivore et se nourrit de minuscules plantes aquatiques. À l'âge adulte, elle est carnivore et se nourrit de petits invertébrés comme les libellules, les papillons, les mouches, les vers, etc. Elle les attrape à distance grâce à sa longue langue visqueuse et collante.

Habitat

La grenouille vit à la fois sur terre et dans l'eau. On la retrouve sur tous les cinq continents, dans tout milieu suffisamment humide (bois, marais, prairies, etc)

Reproduction

Les femelles pondent dans l'eau des centaines, ou des milliers d'œufs mous et sans coquille, qui se transformeront ensuite en têtards. Ceux-ci possèdent une petite queue qui leur permet de nager, mais elle disparaîtra au fur et à mesure que les quatre pattes vont pousser. La grenouille adulte sera complètement formée 3 à 4 mois environ après la ponte. La grenouille vit en moyenne 5 ans.

Statut

Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps, de mutiler, de naturaliser et qu'ils soient vivants ou morts, de colporter, de commercialiser les spécimens détruits, capturés ou enlevés cet amphibien. Donc seule la capture et le transport pour la consommation familiale sont autorisés ; et non à des fins pédagogiques...

Crapaud commun espèce protégée

Bufo bufo

Grenouille rousse espèce partiellement protégée

Rana temporaria

Les reptiles



Sur 14 ha, difficile d'imaginer qu'aucun reptile ne soit présent, la non-détection est clairement liée à une pression d'observation trop faible. Nombre d'oiseaux se nourrissent de petits reptiles, ne pas les identifier est une faute.

Photo du 15 avril 2023 prise sur le site

Couleuvre à collier
espèce protégée



Orvet **espèce protégée**



Vipère **espèce protégée**

Les oiseaux - généralités

Extraits du dossier de projet de stockage de déchets inertes :

- **les structures boisées arbustives à localement arborées** (habitats 3, 7 et 9) accueillent la majorité des espèces nicheuses (14 espèces), souvent à caractère ubiquiste : Buse variable, Fauvette à tête noire, Geai des chênes, Grive musicienne, Loriot d'Europe, Merle noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Tourterelle des bois, Troglodyte mignon ;
- **les fourrés buissonnants** (habitats 5 et 6) abritent un cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts (5 espèces) : Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Verdier d'Europe ;
- **les friches herbacées** (habitat 4) n'accueillent qu'une espèce nichant au sol : le Faisan de Colchide ;
- **les plans d'eau** (habitats 1 et 2) constituent un habitat de reproduction pour deux espèces : le Canard colvert et la Gallinule poule-d'eau.

Commentaires de notre expert faunistique :

Tous les oiseaux vulnérables contactés sont nicheurs possibles ou probables, tout comme le Tarier pâtre, quasi menacé. Lors du complément d'inventaire en 2020, 18 oiseaux ont été contactés dont 9 qui n'avaient pas été recensés en 2019, soit 50 % de nouvelles espèces. La Tourterelle des bois a été contactée en 2019 et en 2020 en période de reproduction. Cette espèce particulièrement sensible a perdu 50,5 % de ses effectifs en France entre 2001 et 2019.

Alors qu'un couple de Bihoreaux gris a été mentionné, le statut de reproduction « inconnu » a été indiqué. Pourtant, l'observation d'un couple en période de nidification doit à minima conduire à considérer l'espèce comme « nicheur probable ». Cette espèce est l'un des oiseaux qui concentre le plus d'enjeux sur l'ensemble de l'avifaune signalée sur le site : quasi menacé à l'échelle nationale, vulnérable dans la Région Centre, présente à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et espèce déterminante ZNIEFF.

Plusieurs oiseaux cités dans le dossier du collectif citoyen comme utilisant le site n'ont pas été détectés lors des inventaires : Bruant jaune (vulnérable), Caille des blés, Chouette effraie, Chouette hulotte, Épervier d'Europe, Perdrix grise, Pouillot fitis. Selon ce même document, différentes espèces utilisent aussi le site lors de haltes migratoires : Vanneau huppé (-40 % en 10 ans en France), Pluvier doré.

Qu'en est-il des oiseaux hivernants qui ne peuvent pas être comptabilisés durant la période des prospections (avril, mai et juillet) ? Le site comprend une zone humide de 5 000 m² susceptible d'accueillir par exemple des limicoles en période hivernale.

Les données en libre accès disponibles sur le portail OpenObs de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (consulté le 25/06/2021) indiquent la présence des espèces suivantes sur la commune :

- Oiseaux (8 espèces dont 6 absentes du dossier, parmi lesquelles 2 vulnérables) : Bergeronnette des ruisseaux, Bouvreuil pivoine (vulnérable), Bruant jaune (vulnérable), Goéland brun, Mésange huppée, Pigeon colombin.

Quatre espèces sont estimées patrimoniales (surlignées en jaune dans le tableau) : La Linotte mélodieuse, le Tarier pâle, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Il s'agit surtout d'espèces des milieux semi-ouverts (habitats 5 et 6), dont les populations sont en régression au niveau national. Elles restent cependant communes ou assez communes au niveau régional.

14 espèces nicheuses sur l'aire d'étude sont protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 (individus et habitats).

Dans **la liste rouge**⁶ il y a plusieurs catégories d'oiseaux protégés.

Sur le site on trouve deux catégories VU et LC dont a minima :

- 5 Oiseaux - espèces classées VU vulnérables dont un déterminant de NATURA 2000
- 26 Oiseaux - espèces classées LC préoccupation mineure

⁶ https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf

Martin-pêcheur d'Europe caractéristique de NATURA 2000

Alcedo atthis

Famille des alcéidinidés

Apparence

Une livrée brillante et très colorée, bleue sur le dessus de la tête, le dos et les ailes ; rousse et blanche en dessous ; croupion bleu cobalt, taches blanches au menton et sur les côtés du cou.

- un bec long et fin,
- un corps court et trapu,
- une taille de 16 cm
- un poids de 35 g

Son bleu étincelant provient des reflets prismatiques de la lumière sur les structures minuscules de ses plumes.

Le sexe des martins-pêcheurs se différencie à la couleur du bec : presque tout noir chez le mâle ; chez la femelle, la mandibule est du même orange que les pattes.

Madame porte du rouge à lèvres



Nourriture

C'est un oiseau qui se nourrit de petits **poissons** et de petits animaux aquatiques (tétards)

Habitat - Nid

Le nid est construit dans les pentes escarpées et meubles, pentes dans lesquelles il est facile de creuser un terrier pour la nidification. Le mâle creuse un terrier qui peut mesurer de 50 cm à 1 mètre.

Ponte d'avril à mai avec une seconde nichée de juin à juillet. 6 à 7 œufs blanc luisants.

Les deux parents couvent alternativement les œufs puis prennent soin des oisillons pendant quatre semaines. Quelques jours après leur premier envol, les jeunes sont instamment priés de quitter le territoire parental.

Oiseaux Vulnérables - Classement VU

Linotte Mélodieuse - classement Vulnérable

(*Linaria cannabina*, anciennement *Carduelis cannabina*) est une petite espèce de **passereaux** bruns, à la poitrine rosée de la famille des **fringillidés**.



Pierre Dalous - CC BY-SA 3.0 - Ariège - 2011

Origine du nom

Carduelis cannabina : du latin *cardus* le chardon et *cannabis* le chanvre, deux plantes dont l'espèce est friande. Le nom Linotte vient du lin, une troisième plante très appréciée par cet oiseau et mélodieuse pour la musicalité de son chant.

La Linotte installe un nid fait à la va-vite, pas très loin du sol, sans trop sembler se préoccuper de le dissimuler aux yeux des prédateurs.

Cette insouciance a donné l'expression : « tête de **Linotte** ».

Description

La Linotte mélodieuse est un passereau granivore. Le mâle possède un front et une poitrine rouges en période nuptiale et brun-rougeâtres le reste de l'année. Sa nuque est grise et son dos est brun uni.

Chez la femelle, la nuque est brun-gris, le dos et la calotte brun légèrement striés et la poitrine beige rayée de brun.

Chez les deux sexes, le bec est gris et les rémiges primaires sont bordées de blanc.

Habitat

Elle recherche des espaces ouverts, à la végétation basse ou clairsemée, parsemés de broussailles, de buissons ou de haies qui lui servent de refuges et de support pour son nid. Elle vit dans les zones agricoles bocagères, les vergers, les friches, les landes, les jardins, les parcs... En forêt, elle occupe les clairières, les parcelles de régénération et les jeunes plantations.

Reproduction

Le nid consiste en une assise de brindilles et de rameaux avec une coupe de brins d'herbes sèches et de tiges de **graminées**. Il est habituellement placé à faible hauteur. Il contient généralement quatre œufs blancs légèrement bleutés, tachetés et ponctués de noir et de brun roux avec des taches grises.

Tarier pâtre - classement **Vulnérable**

Saxicola torquatus Famille des *Muscicapidae*



Synonyme : Traquet pâtre

Petit passereau d'une longueur d'environ 12 cm, le mâle se distingue par une tête assez volumineuse plutôt noire, contrastant joliment avec les teintes rougeâtres parfois délavées de sa poitrine tirant alors vers le roussâtre. Le tout rehaussé de blanc sur les côtés du cou et de crème sur le ventre.

Habitat - alimentation

Habite sur les friches, talus, fossés, clairières.

Sur les sites où ils ne passent pas l'hiver, les nicheurs reviennent tôt en saison, dès le mois de mars, où ils occupent souvent les mêmes cantons d'une année à l'autre.

Ils y resteront, après avoir effectué une ou plusieurs pontes, jusqu'à l'automne. A leur arrivée, les adultes, et surtout le mâle, à l'aide de leurs longues et fines pattes noires, se perchent souvent bien en évidence afin de

surveiller leur territoire et de protéger plus tard leur nid de potentiels prédateurs.

Se nourrit d'insectes et de larves, de vers d'araignées et parfois de petits lézards.

Nid

Il est construit par la femelle sur le sol ou à faible hauteur, il est fait de crins, mousses, herbes.

Ponte

En mai, 5-6 œufs bleu pâle tachetés de marron et de noir.

Couvaison

12-14 jours.

Émancipation : les petits nourris par les deux adultes, quittent le nid 13 à 16 jours plus tard, mais ne volent que quelques jours plus tard.

Tourterelle des bois - classement **Vulnérable**



La **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*) est une espèce d'oiseaux de la famille des *Columbidae*.

La Tourterelle des bois est le columbidé le plus svelte et élancé d'Europe. Sa tête et son cou sont d'une couleur gris-bleu avec une tache blanche striée de trois ou quatre rangées de noir. Elle porte une longue queue noire arrondie bordée de blanc. Sa poitrine est gris-rosâtre avec un dégradé vers le blanc sur le ventre et jusqu'aux plumes sous-caudales. On remarque aussi très nettement son cercle oculaire rougeâtre.

Son vol est rapide, brusque au décollage et apparaît comme saccadé.

Cet oiseau mesure 25 à 28 cm de longueur pour une envergure de 49 à 55 cm et une masse généralement de 120 à 150 g.

C'est le plus souvent par son chant que l'on repère la Tourterelle des bois car elle reste volontiers confinée dans la végétation. Son roucoulement est doux, comme étouffé.

Habitat alimentation

Cet oiseau, essentiellement granivore utilise divers habitats naturels mais souvent en évitant les zones très fréquentées par les humains.

La Tourterelle des bois préfère l'ombre et le couvert d'une végétation de taille moyenne, arbres et futaies, taillis et buissons, lisière de forêt le long des champs cultivés. Essentiellement granivore, elle se nourrit principalement sur le sol de graines de plantes sauvages parmi lesquelles les fumeterres mais aussi de graines (blé, orge, tournesol...)

Le nid est construit par la femelle dans un buisson ou un arbuste entre 1 m et 5 m de hauteur

Migration

Après avoir élevé une ou deux nichées (1 à 2 œufs blancs), les Tourterelles des bois repartent sur leurs quartiers d'hivernage africains dès fin juillet, la migration battant son plein en France dans la deuxième quinzaine d'août, les derniers individus disparaissent du territoire français fin septembre début octobre.

Verdier d'Europe - classement Vulnérable

Carduelis chloris



Le Verdier d'Europe est un passereau trapu de la taille du Moineau domestique. Son corps est compact, effet accentué par la queue assez courte et le gros bec conique. Le mâle adulte apparaît globalement jaune-vert-olive. La femelle est plus brune, moins verte et a de fines stries sur la poitrine

Longueur : 15 cm

Poids : 25 à 34 g

Longévité : 13 ans

Le chant du verdier consiste en la répétition d'une note étirée et chuintante "chuiiiiiiii".

Habitat - alimentation

Le verdier est un oiseau des milieux arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche les endroits pourvus d'arbres et d'arbustes mais pas trop densément plantés, les lisières, coupes et régénérations forestières, les plantations, le bocage, les linéaires de type "haie arborée" le long de la voirie routière ou fluviale, Il se nourrit de graines, céréales, pépins, bourgeons...d'insectes et de leurs larves en été. Très anthropophile, il ne craint pas l'homme et est assez bien connu du grand public, car il est fréquent dans les parcs et jardins urbains et est assidu aux postes de nourrissage hivernal.

Nid - Ponte

Construction du nid en avril avec des racines et des brindilles, dans un conifère, de 1 à 4 m du sol. Ponte de mai à août en 2 ou 3 nichées, 5-6 œufs blancs tachetés de marron et de noir, de rouge, couvés pendant 13 jours.

Émancipation des jeunes

Les petits nourris par les deux adultes, quittent le nid 13 à 16 jours plus tard.

Oiseaux protégés **LC** préoccupation mineure

Alexis LOURS - CC BY 2.0 -2021



Accenteur mouchet

espèce protégée

Bouvreuil pivoine

espèce protégée

© Francis C. Franklin / CC-BY-SA-3.0



Bruant jaune **espèce protégée**

Andreas Trepte CC BY-SA 2



Andreas Trepte CC BY-SA 2



Bergeronnette grise

espèce protégée

Bergeronnette des ruisseaux

espèce protégée

Lip Kee Yap CC BY-SA 2.0



Bihoreau gris espèce protégée

Buse variable espèce protégée

Chardonneret élégant espèce protégée

Chouette hulotte espèce protégée

Cygne tuberculé espèce protégée

Épervier d'Europe espèce protégée

Étourneau sansonnet espèce protégée

Faisan de Colchide espèce protégée

Faucon crécerelle espèce protégée

Fauvette à tête noire espèce protégée

Héron cendré espèce protégée

Hirondelle rustique espèce protégée

Hirondelle de fenêtre espèce protégée

Loriot d'Europe espèce protégée

Mésange bleue
espèce protégée



Mésange Charbonnière espèce protégée

Pigeon colombin espèce protégée

Pinson des arbres espèce protégée

Pic Noir espèce protégée

Rouge gorge Familier espèce protégée

Serin cini
espèce
protégée



Les autres oiseaux sur le site

Liste non exhaustive :

- Canard Colvert
- Corneille noire
- Coucou Gris
- Fauvette Grisette
- Gallinule Poule d'Eau
- Geais des chênes
- Goéland brun
- Grive Musicienne
- Hypolaïs polyglotte
- Merle Noir
- Mésange huppée
- Pie Bavarde
- Pigeon Ramier
- Pouillot Véloce
- Rossignol Philomène
- Troglodyte Mignon

Les mammifères – généralités

Extraits du dossier de projet de stockage de déchets inertes

Quatre espèces ont été repérées lors des relevés : le Blaireau européen (*Meles meles*) qui possède au moins un terrier dans des dépôts sableux de l'habitat 5, le Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*), le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) qui est peu abondant sur le site (terrier dans un dépôt de l'habitat 4) et le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*).

Commentaires de notre expert faunistique :

Les chauves-souris n'ont pas été inventoriées, alors qu'il s'agit d'un groupe à enjeux et que la présence de la Pipistrelle commune et du Murin de Daubenton est évoquée dans le dossier du collectif citoyen.

Le Lapin de garenne est une espèce en danger, ainsi que le Hérisson et l'Écureuil.

Bien d'autres mammifères sont présents dans nos bois et jardins ils sont forcément présents sur le site où ils trouvent abris et nourriture.

Les mammifères protégés sur le site

Chauve-Souris espèce protégée

Calvas Sorices



Taille 20 cm d'envergure et 6 g

Apparence

Corps recouvert de poils, elle vole mais ce n'est pas un oiseau c'est un mammifère comme la souris. Elle possède une membrane élastique entre les doigts de la main qui lui sert d'aile. Cette membrane (patagium) a également un rôle de protection contre le froid et le chaud.

Nourriture

La chauve souris se nourrit d'insectes nocturnes. Les proies les plus petites sont attrapées directement avec la gueule, les plus grosses comme les papillons de nuit sont rabattues par l'uropatagium (le patagium au niveau de la queue) et par les ailes si les proies tentent de fuir. Les canines bien développées permettent de transpercer la carapace de chitine des insectes, qui sera ensuite broyée par les molaires. Les ailes et les pattes des insectes ne sont pas consommées et leur accumulation peut être des indices de présence de chauves-souris.

Habitat

Les femelles se regroupent et choisissent avec minutie le lieu de leur nurserie pour élever leur petit. Il doit répondre à des critères précis et variables d'une espèce à l'autre : Température, humidité, ventilation ; il s'agit souvent d'un lieu plutôt sombre, très tranquille, avec une température plutôt agréable : grenier, clocher d'église, bardage, tronc d'arbres. L'hibernation a lieu le plus souvent dans des grottes, anciennes mines, caves accessibles et parfois de gros arbres creux à condition que leurs parois fassent plus de 10 cm d'épaisseur.

Reproduction

A l'approche de l'automne, mâles et femelles se regroupent pour l'accouplement. Phénomène assez rare dans le monde animal, la fécondation est différée au mois de mai suivant pour permettre au jeune de voir le jour dans une période propice à sa survie. On retrouve un phénomène analogue chez le chevreuil. Les chauves souris donnent naissance à 1, exceptionnellement 2, petit(s) par an : leur fécondité est très faible. Cela peut s'expliquer par un nombre de prédateurs limité et l'élevage par un seul parent, c'est compensé par une grande longévité.



Lapin de garenne - espèce en danger

Oryctolagus cuniculus

Apparence

Le Lapin de garenne ou Lapin commun est une espèce de mammifères lagomorphes de la famille des Léporidés.

Les populations sauvages sont communes en Europe, mais en déclin

La forme sauvage du lapin de garenne mesure de 32 à 50 cm (longueur tête et corps) pour des oreilles de 6 à 9 cm. Sa masse varie de 0,9 kg à 2,5 kg. Il possède une fourrure douce de couleur gris-beige à gris brun sur le dos et les flancs, et gris-blanc sur le ventre, avec une tache roussâtre sur la nuque. Ce pelage constitue un bon camouflage contre ses prédateurs. Les dents

d'un lapin, notamment ses incisives, poussent sans arrêt.

On distingue les mâles grâce à leur tête, plus large et moins fine que celle des femelles,

Le lapin commun est un animal nocturne et crépusculaire. Il communique avec ses congénères principalement par les odeurs, qui permettent d'identifier le sexe et l'âge, mais aussi le statut social.

À l'état sauvage, les individus vivent en couple si la densité est faible et en groupe quand elle est plus importante. Un groupe compte jusqu'à 20 sujets adultes, généralement de 1 à 6 mâles et de 1 à 6 femelles.

Reproduction

Les lapereaux naissent nus les oreilles et yeux fermés ; ils n'ouvrent pas les yeux avant 10 ou 12 jours. La mère les allaite une fois par jour pendant trois à quatre semaines.

À l'état sauvage, ces lapins creusent des terriers et préfèrent les zones plutôt sèches et au sol meuble et profond. Le terrier est creusé de préférence sur un talus, en terrain sec ; son ouverture varie de 10 à 50 cm.

Alimentation

Le lapin est herbivore. En hiver son régime est composé de tiges et écorces d'arbrisseaux. Il peut creuser légèrement la terre pour trouver racines, graines et bulbes ; il est également capable de grimper dans des arbrisseaux et des buissons pour manger les jeunes pousses. Le lapin mange également des plantes cultivées (céréales, carottes ou choux).

Écureuil roux - espèce protégée



Sciurus vulgaris

La queue en panache de l'écureuil et son acharnement à faire des provisions pour l'hiver ont contribué à sa popularité et en ont fait un animal emblématique souvent présent dans la symbolique et la culture.

Apparence

Longueur tête + corps : 19,5-28 cm

Longueur queue : 14-24 cm

Poids : 230-480 g

Pelage : Fourrure variant du roux au noirâtre selon la saison ou la région. Ventre toujours blanc

Avec sa silhouette fine et élancée, rehaussée par une queue touffue, souvent rabattue en panache sur le dos, l'écureuil est un animal connu et familier. Ses membres postérieurs sont très développés tandis que les antérieurs, plus courts, sont préhensiles. Les yeux vifs, noirs et saillants, sont implantés latéralement. En hiver, le pelage devient plus long et plus dense. Mâles et femelles sont de taille sensiblement équivalente.

Reproduction

Gîte : L'écureuil construit généralement plusieurs nids sphériques composés de rameaux et de branchettes. L'intérieur est tapissé d'herbe, de mousse et de plumes.

Reproduction : Les femelles mettent bas entre mars et juillet. Il peut y avoir plusieurs portées de 2 à 5 petits qui naissent nus et aveugles, après 38 ou 39 jours de gestation. Ils sont allaités une dizaine de semaines.

Alimentation

Leur régime alimentaire varie selon l'habitat et la saison : cônes de résineux et fruits à coque (glands, noisettes) qui constituent leur principale source alimentaire, bourgeons, fleurs et fruits d'une grande variété. À la fin de l'été, ils peuvent amasser des fruits dans des caches et contribuer à la dissémination des graines lorsqu'ils ne récupèrent pas ces ressources alimentaires.

Statut

Espèce intégralement protégée (Protection nationale de l'espèce et de son habitat (arrêté du 23 avril 2007 publié le 10 mai 2007) Article L.411-1 du Code de l'Environnement).

Hérisson commun - espèce protégée



Erinaceus europaeus

Texte : LPO

Le Hérisson d'Europe est un mammifère intégralement protégé en France au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement. C'est l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection qui classe le Hérisson d'Europe et le Hérisson d'Afrique du nord comme espèces protégées.

Il est donc interdit de détruire, capturer, mutiler, enlever les Hérissons et les perturber dans leur milieu naturel. Leur détention, transport, naturalisation, commerce (vente ou achat) et utilisation sont strictement interdits. De plus, en tant qu'espèces bénéficiant d'une protection juridique intégrale, leurs sites de reproduction et aires de repos ne peuvent être ni détruits, ni dégradés. L'article L411- 2 4° prévoit la possibilité de dérogation à ces interdictions.

Ces interdictions portent sur les spécimens vivants et morts ainsi que sur les parties des espèces protégées. Il est donc interdit, entre autres, de garder le crâne ou le squelette d'un animal protégé trouvé dans la nature.

Même si cela part d'une bonne intention, conserver chez soi un hérisson blessé le temps de le soigner est une infraction, puisque cela revient à détenir un animal protégé. **Il faut donc emmener l'animal dans un centre de sauvegarde habilité**, qui sera en capacité de lui apporter les meilleurs soins.

Toute atteinte aux individus ou à leurs sites de reproduction est un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Les autres mammifères sur le site

Qui assurément peuplent le lieu puisqu'observés durant le défrichage du chemin de la Poste.
Liste non exhaustive :

- Blaireau
- Campagnol
- Chevreuil
- Lièvre
- Renard
- Ragondin
- Murin de Daubenton

Les insectes

Notre expert faunistique nous dit :

Les odonates sont directement liés aux zones humides, notamment pour leur reproduction car leurs larves sont aquatiques. Or, il n'y a que deux zones humides d'importance sur la commune : le Montoir Rouge et l'Étang à Foulon.

Les libellules sont forcément présentes sur le site or aucune n'est mentionnée dans le dossier de stockage de déchets (cf en bleu ci-dessous).

Texte UICN :

« Au bord des cours d'eau et des étangs, dans les mares et les tourbières, onze espèces de libellules sont aujourd'hui menacées de disparition en France sur les 89 espèces présentes sur le territoire métropolitain. Treize autres se révèlent quasi menacées, ce qui signifie que le nombre de libellules menacées pourrait doubler à l'avenir si rien n'était entrepris pour préserver les zones humides dont elles dépendent.

Mené dans le cadre de la Liste rouge nationale, cet état des lieux a été réalisé par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec l'Office pour les insectes et leur environnement ([Opie](#)) et la Société française d'Odonatologie ([SfO](#)). »

Toutes les libellules présentes sur site sont des espèces en protection mineure LC :

Aeshne bleue, Aeshne mixte, Agrion élégant, Agrion jouvencelle, Agrion porte-coupe, Agrion de mercure, Anax empereur, Caloptéryx vierge, Cordulie bronzée, Leste fiancé (quasi menacé), Leste sauvage, Libellule fauve, Orthétrum bleuissant, Orthétrum réticulé, Sympétrum fascié, Sympétrum sanguin. **CF Liste rouge des libellules menacées en France⁷**



Coenagrion mercuriale

Autres libellules présentes sur le site - liste non exhaustive :

Agrion à larges pattes, Agrion de Vander Linden, Caloptéryx éclatant, Gomphe joli, Leste vert..

Le dossier de 2020 mentionne seulement les insectes suivants : Aeshna caerulea, Coenagrion, Sympetrum sanguineum, Azuré indéterminé, Pyrite du Choux, Paon du jour.

Bien d'autres insectes sont présents sur le site, seule une observation attentive permettrait d'en faire le recensement.

⁷ https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/Liste_rouge_France_Libellules_de_metropole.pdf

L'HISTOIRE DU MONTOIR ROUGE

Les repères les plus anciens

Si l'on se penche sur l'histoire du site du Montoir Rouge et de Saulnières on s'aperçoit que, d'après les ossements mis au grand jour sur Saulnières, dès la préhistoire, les hommes y ont trouvé un accueil propice à s'y établir. En effet, tout à côté de ce promontoire permettant de se prémunir contre les invasions hostiles, existent depuis toujours, grâce à la rivière Blaise, eau, gibier, flore comestible, fruits et aussi saulaie qui permettait de nombreux façonnements utiles à la vie quotidienne.

C'est aussi pourquoi les traces retrouvées du cimetière Mérovingien au Champtier Saint Victor, indiquent à quel point le site a permis plus tard, le développement d'une civilisation avec sa culture et ses coutumes. Non loin de là d'ailleurs passera la Voie romaine de Paris à Alençon.

Sources des repères les plus anciens :

<https://archives.musee-archeologienationale.fr/index.php/les-environs-de-paris-depuis-les-temps-geologiques-jusque-et-y-compris-lepoque-merovingienne-dapres-les-decouvertes-geologiques-et-archeologiques-faites-depuis-vingt-ans>

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE d'Eure-et-Loir. Procès-Verbaux n° 5 (1876) ; n° 6 (1880) ; n° 7 (1886).

Les transactions datées avant la Révolution

Un repère historique : 1610 : 14 mai. Le roi Henri IV est assassiné par Ravailac.

1610 : 20 novembre. Acquisition du 20 novembre 1610 par Monseigneur Gaspard des Prés de Suzanne Faucher, d'un demi arpent de terre, sis sur le Montuer Rouge (le Montoir Rouge, à Saulnières), moyennant la somme de 14 £.

Prise de possession du 13 septembre 1680 par Mr de la Vergne Seigneur d'Aunay, de 3 creux de logis et 7 quartiers de terre à Villiers, de 5 quartiers au champtier⁸ du Montoir Rouge et un arpent au dit champtier par lui acquis de Michel Pelletier.

1680 : 13 septembre. Prise de possession du 13 septembre 1680 par Mr de la Vergne Seigneur d'Aunay, de 3 creux de logis et 7 quartiers de terre à Villiers, de 5 quartiers au champtier du Montoir Rouge et un arpent au dit champtier par lui acquis de Michel Pelletier.

1685 – Permission du 24 septembre, par le bailli de Châteauneuf, à Dame Jourdain, veuve de Grastel, et à Jean-François Després, son fils, de vendre la terre de Lacher⁹, à Messire Charles le Besgue, sieur de Majainville, moyennant 4,100 livres.

⁸ Le mot « champtier » désigne un ensemble de parcelles, en général de petite taille, cultivées de la même façon selon une rotation des cultures triennale

⁹ Ferme au sud-est de Saulnières, est appelée dans plusieurs titres : Lachée, Lacher, Lachez. [Ferme en face du Montoir Rouge, à droite peu avant d'arriver à Morvillette.]

Au XV^e siècle c'était une seigneurie qui faisait partie du domaine du comte d'Alençon. Les titres du marquisat de Crécy à laquelle elle fut réunie au XVI^e siècle mentionnent plusieurs actes qui la concernent

Le 9 octobre. Il achète de la fabrique de Nonancourt, la sixième partie de la terre et seigneurie de Lacher, moyennant 600 livres.

Le même jour, Messire Ferdinand de Pilliers lui vend le tiers de la terre et seigneurie de Lacher, moyennant 1,366 livres 13 sols 4 deniers.

1745 - Cette seigneurie faisait partie des domaines acquis par Louis XV pour Madame la Marquise de Pompadour.

1757 - Cette dernière vendit le 21 septembre, à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre, les terres, fiefs et seigneuries de Crécy-Couvé, Tréon, Aulnay, Lacher, et plusieurs autres, moyennant 1.750,000 livres.

1766 - Au nombre des acquisitions faites par le marquis de Laborde, Seigneur de La Ferté-Vidame, de M. Desmarets, Seigneur de Maillebois, nous trouvons : « le fief et ferme de Laché ou Chevallerie », consistant en plusieurs corps de bâtiments, étables, granges, écuries, fournil, cour, enclos, le tout contenant 3 arpents ; fiefs, arrière-fiefs, vassaux et arrière-vassaux, cens, rentes et autres redevances, droits féodaux et seigneuriaux, etc...

1775 - La seigneurie de Lacher passa entre les mains de Monseigneur le Prince de Montmorency, qui la posséda jusqu'à la révolution de 1789. Après la mort du prince le 2 novembre 1781, elle fut la propriété de la princesse de Montmorency, jusqu'à son exil en Belgique.

1777 - 3 août. Bail à cens du 3 août 1777 par Mr et Mme Prince et Princesse de Montmorency, à Gilles Lusurier, de 5 arpents de terre en 2 pièces, sises au Montoir Rouge entre la Bellassière et la Ferme de Lachet, moyennant 8 minots d'avoine par an.

1791 - Un inventaire est dressé par ordre du district de Dreux. Il contient divers renseignements sur les biens qui avaient été affermés par Madame la Princesse de Montmorency : Ferme de Lachée, louée 1,500 livres, 250 bottes de paille et 600 de tuiles.

Sources des transactions datées avant la révolution :

- *Archives départementales d'Eure-et-Loir : Table des Titres du Marquisat de Crécy Cote : E art, 1395 – Titres de familles et notaires avant 1790,*
- *Annuaire statistique du département d'Eure-et-Loir, pour 1854 ; E. Lefèvre. Chartres, Garnier- Pages 246-259.*



Par la suite le Montoir Rouge a gardé sa vocation agricole jusqu'à l'exploitation en carrière d'extraction de silex autorisée sur 8 ans du 18 mai 1990 au 30 juillet 1998 et seulement sur 4Ha 50a 70ca.¹⁰

Carte de Cassini - Géoportail

¹⁰ Schéma Départemental des Carrières mis à jour au 01/01/1998 p 228 - https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carrieres_28_cle781aae.pdf

LA SOCIOLOGIE DE LA BIODIVERSITÉ

Un peu de sociologie de la Nature pour mieux comprendre le rapport de l'homme à la nature et la notion devenue vitale de préservation de la Biodiversité

L'Homme, en tant qu'être biologique, est lié à la nature de manière irréversible par la nécessité qu'il a d'en tirer les moyens de sa subsistance. Mais ce lien a beaucoup évolué en quelques millénaires...

1 - Il y eut d'abord **les chasseurs cueilleurs** qui puisaient directement leur subsistance dans la nature environnante. Pour preuve la plus ancienne forme primitive d'art qui vient d'être découverte en Allemagne et daterait de 35 000 ans : des représentations de la mère et de la fécondité, souvent considérées comme des allégories de la nature nourricière et montrant le rapport « filial » que ces premières communautés entretenaient avec la Nature, dépendantes d'elle au quotidien pour leur alimentation et leur survie.

2 – Puis vinrent les premières **communautés humaines sédentaires** environ de 10 000 ans avant notre ère. En réalité, l'agriculture n'est pas strictement liée à la condition sédentaire, et aujourd'hui il existe des exemples d'une agriculture itinérante parfaitement efficace. Mais la conjonction de ces deux pratiques, agriculture et sédentarité, va donner naissance à des structures qui vont révolutionner le rapport de l'Homme à la Nature : la ville !

3 – Arrivent donc ensuite **la ville et les murs qui l'entourent**, et avec elle apparaît une distinction physique et symbolique entre les sociétés humaines et la nature « sauvage ». Dans les murs, c'est le règne de la « loi », des règles que les hommes se sont fixées. Les habitations et l'organisation de l'espace sont anthropisées. La pierre et le bois arrachés à la nature sont transformés pour répondre aux besoins de **la société** ainsi créée.

4 – Dyonisos ou Artemis, les Dieux symbolisant cette **toute puissance de la Nature**, incontrôlables, fondamentalement opposés à la loi des hommes, seraient détenteurs d'une proximité avec la Nature enviée de tous. Par ce moyen, l'Homme de l'Antiquité continue à vivre sous la loi d'une nature qu'il ne maîtrise pas. Les religions qui structurent ces sociétés, et qui sont basées sur l'analogie entre une divinité et un ou plusieurs éléments de la nature sont ce que nous appellerions des religions de la forêt.

5 – Arrivent ensuite **les religions du désert**, avec **le judaïsme** (vers 4 000 av. J.-C.), **le christianisme et l'islam**. La Nature est présentée comme un don de Dieu à l'homme et à la femme. C'est tout le récit de la Genèse, premier livre de la Bible. L'Homme y est présenté comme « créé à l'image de Dieu » pour « régner en maître » sur toutes les autres espèces vivantes. Ce rapport entre l'Homme et Dieu s'accompagne d'une rationalisation progressive du rapport de l'Homme à la Nature, celle-ci étant peu à peu perçue comme un espace à conquérir, une ressource à maîtriser, puisque telle était à l'origine la volonté de Dieu.

6 – Descartes a écrit en 1637 dans le Discours de la méthode une phrase de référence en expliquant comment, par l'usage de sa raison, **l'Homme pourra se rendre « comme maître et possesseur de la Nature »**. Pour lui, c'est en nous faisant don de la raison, que Dieu nous donne les moyens de dominer cette Nature qu'il nous laisse à administrer. L'idée d'une gestion rationnelle de la Nature qui remplace une exploitation basée sur la seule dialectique

entre besoins et ressources disponibles a profondément influencé les rapports de l'Homme occidental à la Nature jusqu'à aujourd'hui

7- Les bases jetées par Descartes fondèrent la science moderne, et donc l'appréhension de la nature : Observation, Hypothèse, Expérience et Validation sont les quatre étapes de cette approche nouvelle qui permet, de comprendre les phénomènes naturels, de les « désenchanter » et de proposer des nouveaux modes d'exploitation de cette Nature. Gestion forestière, élevage en batterie, agriculture intensive sont autant de moyens, non pas de « gérer rationnellement les ressources », mais de les « exploiter rationnellement » en optimisant cette ressource au maximum pour atteindre une production maximale à moindre investissement. **Dans cette représentation de la Nature comme ressource, on a en effet longtemps oublié d'intégrer que cette ressource n'est pas infinie, et est vouée à s'épuiser.**

8 – C'est alors qu'apparaît la notion de **développement durable** : Les limites visibles de notre capacité à contrôler la nature (effet de serre, augmentation des tempêtes, sécheresses, inondations) sont en train, à nouveau, de modifier profondément nos représentations de la Nature. Elle nous montre à présent que sa richesse repose sur un jeu d'équilibre complexe qui passe par des **cycles de régénération parfois très longs qui sont nécessaires au renouvellement de ces ressources**. Cette idée que les ressources de la planète sont « finies » et, ne sont donc disponibles qu'à la condition qu'on leur laisse le temps et la possibilité de se renouveler, en fait, de se « recycler » naturellement, est à la base du concept de développement durable qui structure une nouvelle approche de la Nature.

9 – **La globalisation** : L'amélioration des moyens de communication, des transports, la conquête spatiale, les connaissances géographiques et l'internationalisation des marchés nous permettent aujourd'hui d'envisager à chaque instant la planète comme un ensemble global (et fini) et non comme une juxtaposition d'États et de civilisations. Les récentes découvertes sur le réchauffement climatique montrent bien comment les conditions de survie et de permanence de la Nature à l'échelle mondiale engagent la responsabilité de chacun, et comment des modifications apportées en un point de la planète peuvent affecter des écosystèmes à l'autre bout du monde.

L'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au cours du sommet de Rio en 1992 engage les pays signataires à protéger et à restaurer la diversité du vivant.

Il s'agit d'**envisager ici la Nature à travers la diversité des organismes qui la composent, et de prendre cette diversité comme critère de la qualité de l'environnement**. Il s'agit d'une conception très « scientifique » de la Nature.

L'urgence de la situation conduit peu à peu à une harmonisation nécessaire et globale du rapport de l'Homme (on peut dire désormais de l'Humanité) à la Nature, et qui tend à prendre en compte l'idée de finitude des ressources naturelles.

Un dilemme planétaire entre le besoin de trouver des énergies alternatives propres et en quantité suffisante, sans pour autant détruire le capital de biodiversité encore disponible

Ce document a vocation à être diffusé auprès des acteurs locaux, des collectivités locales, des instances environnementales, des sociétés de protection des animaux et de la flore, de la forêt, des randonneurs, des écoles...

COMITÉ DE RÉDACTION :

Les rédacteurs :

Anne VRIGNAUD, Dominique VAN DEN HEEDE, Caroline DUVELLE, Catherine AUSSEL.

Les experts :

Benoit BOCK – expert botanique, Jean-Jacques CAUCHOIS – historien.

LES ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT :



Saulnières Belle Vallée

saulnieresbellevallee@gmail.com



Blaise Vallée Durable

blaisevalleedurable@gmail.com



Crécy d'Hier et
d'Aujourd'hui

association.crecy@orange.fr

Le château de Crécy au XVIII^e siècle
construit par Madame de Pompadour
(Bibliothèque Nationale, Paris)



Saint Prest et Gasville
Oisème Environnement

stp.go.environnement@gmail.com